

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 692

1^{er} avril 2010

SOMMAIRE

Activtrading S.à r.l.	33180	Immo Locations	33190
Advent Pathway (Luxembourg) S.à r.l. ...	33200	Industrial Parts & Equipment S.A. (I.P.E. S.A.)	33213
Aeroluxembourg S.à r.l.	33198	Inovajeau S.à r.l.	33179
Al Maha Investment Company S.à r.l.	33191	IOCARD Group S.A.	33170
Ambras Holdings S.à r.l.	33189	L.08 BASEP	33189
AMP Capital Investors (Angel Trains EU No. 1) S. à r.l.	33170	Leeward Galor	33170
AMP Capital Investors (Angel Trains UK No. 1) S. à r.l.	33178	Loke SA	33193
A.R.S. Exploitation S.A.	33184	Lorentzen & Stemoco & Sobelnord	33180
ASC Invest S.A.	33212	Medical Trials Analysis S.A.	33191
Atos Worldline S.A.	33170	MGTS Finance S.A.	33179
Axios Holdings S.à r.l.	33215	Mid Atlantic Holdings S.A.	33215
BBMB Invest S.A.	33192	Midi 23	33199
Belfe S.A.	33188	ML Poivre Stabilité S.e.c.s.	33192
Bidrolu S.A.	33193	Mont Blanc Multi-Strategy Fund	33216
Bi-Patent Holding S.A.	33193	MyCab International	33190
Blackstone Holding S.A.-SPF	33200	New Media Concepts S.A.	33214
Brise International S.à r.l.	33190	Peinture STEFFEN et Fils S.à.r.l.	33179
Butterfly AM S.à r.l.	33188	Polystate (Patrimoine) S.A.	33199
C&L (Lux 1) S.à r.l.	33211	Punta Prima Investments S.A.	33191
Desalline S.A.	33192	ROLA Holding S.A.	33191
DiAmer Invest Holding S.A.	33189	R Port	33191
DiAmer Invest S.A., SPF	33189	Sefi Group S.A.	33214
Elca S.A.	33216	SFM Group International S.A.	33194
Eurowest Holding S.A.	33192	Springer Science + Business Media S.A. ..	33194
Fidelity International Real Estate Fund Company 5	33200	Stalexport Autoroute S.à r.l.	33216
GELF Ludwigsfelde (Lux) S.à r.l.	33180	United First Partners	33190
G.L.S. General Logistic Services S.A.	33192	Unleveraged European ABS S.A.	33193
Hickory Participations S.A.	33179	Vision Beyond S.A.	33180
I.01 Euro-Immo Guy Rollinger	33189	Westjet S.A.	33179
IHK Holding S.à.r.l.	33193	wunderLOOP S.A.	33189

AMP Capital Investors (Angel Trains EU No. 1) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 141.767.

—
EXTRAIT

En date du 22 février 2010, les associés ont pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Robert Gregor, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- La démission de M. Philip Garling, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- Monsieur Richard Shields, avec adresse professionnelle au niveau 4, Berkeley Square House, Berkeley Square, London W1J6 BX, Royaume-Uni, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;
- Madame Marjoleine van Oort, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est élue nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 25 février 2010.

Pour extrait conforme

Ivo Hemelraad

Manager

Référence de publication: 2010031612/20.

(100029320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

**Atos Worldline S.A., Société Anonyme,
(anc. IOCARD Group S.A.).**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 79.303.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 février 2010.

Référence de publication: 2010031261/11.

(100028938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

Leeward Galor, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 151.519.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eighteen of February

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

"LEEWARD VENTURES SICAR S.C.A.", a société en commandite par actions (S.C.A.), having its registered office in 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered with the Companies Register of Luxembourg, under the number B 110.935,

duly represented by Mrs Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on February 12, 2010.

This proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, acting in the above capacity, has requested the notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which is established as follows:

Art. 1. Form. A "société à responsabilité limitée" (private limited liability company) (the "Company") governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and by these articles of incorporation (the "Articles of Incorporation"), is hereby established by the founding shareholder.

The Company may at any time have one or several shareholders, as a result of the transfer of shares or the issue of new shares, subject to the provisions of the law and the Articles of Incorporation.

Art. 2. Corporate name. The Company will exist under the corporate name of "LEEWARD GALOR".

Art. 3. Corporate objects. The purposes for which the Company is formed are all operations or transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any companies or enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, financial instruments, bonds, treasury bills, equity participation, stocks and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may also enter into the following transactions (it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as regulated activity of the financial sector):

- to grant every assistance and any financial support, whether by way of loans, advances or otherwise to its direct and indirect subsidiaries affiliates and/or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, and/or entities belonging to its Group, the Group being referred to as the group of companies which includes the direct and indirect shareholders of the Company as well as their direct and indirect subsidiaries;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present and future) or by all or any such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of its direct and indirect subsidiaries, affiliates and/or entities belonging to its Group, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg laws.

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

The Company may invest in real estate that is exclusively used for investment purposes and not for the own use of the Company.

In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever, which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by decision of the managers.

The managers may establish subsidiaries and branches in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of a par value of ten euro (EUR 10.-) each.

Art. 7. Changes to the capital. The capital may be increased or decreased at any time as laid down in article 199 of the law regarding commercial companies.

Art. 8. Rights and Duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. Shares are freely transferable among shareholders. The share transfer inter vivos to non shareholders is subject to the consent of at least seventy-five per cent (75%) of the Company's capital. In case of death of a shareholder, the share transfer to non shareholders is subject to the consent of no less than seventy-five per cent

(75%) of the votes of the surviving shareholders. In any event the remaining shareholders have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non shareholder.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

Art. 12. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 13. Managers. The Company is managed by one or more manager(s), who need not to be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for a limited or unlimited period.

Managers are eligible for reelection. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a single majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

If more than one manager is appointed, the managers shall form a board of managers composed of category A and category B managers and articles 14, 15 and 16 shall apply.

Art. 14. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 15. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by any manager. The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if a majority of its members is present or represented and only if, at least, one manager of category A and one manager of category B are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting and only if, at least, one manager of category A and one manager of category B vote in favour of the decisions.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 16. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by, at least, one manager of category A and one manager of category B or in circular resolutions as provided in the preceding paragraph. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

Art. 17. Powers. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposal in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

Art. 18. Delegation of powers. The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the company to one of its members

The managers may further delegate specific powers to any managers or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

If more than one manager is appointed, any delegation of powers has to be decided by at least one manager of category A and one manager of category B.

Art. 19. Representation of the Company. The Company shall be bound towards third parties, in case of a sole manager, by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by (i) the joint signatures of one manager of category A and one manager of category B, (ii) the sole signature of the manager to whom the daily management of the Company has been delegated, within the scope of the daily management, and (iii) the sole signature or the joint

signatures of any persons to whom such signatory powers have been delegated by the managers, within the limits of such powers.

Art. 20. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

Art. 21. Liability of the managers. No manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. A manager is only liable for the performance of his duties.

Art. 22. Decisions of the shareholders.

1. If the Company has only one shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915 are not applicable in such a situation.

2. If the Company has more than one shareholder, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting or, if there are no more than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which has been sent by the manager(s) to the shareholders.

In the latter case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and mail it to the Company, within fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

If the Company has more than one shareholder, no decision may validly be taken, unless it is approved by shareholders representing together at least one half of the corporate capital. All amendments to the Articles of Incorporation have to be approved by a majority of shareholders representing together at least three quarters of the corporate capital.

Art. 23. Minutes. The decisions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the manager(s) at the registered office of the Company. The powers-of-attorney are attached to the minutes.

Art. 24. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty first day of December of each year.

Art. 25. Financial statements - Statutory auditor Each year, on the last day of the financial year, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law. The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or to the shareholders, as the case may be, for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company pursuant to article 198 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Should the Company have more than twenty-five shareholders, or otherwise as required by law, the general meeting of shareholders shall appoint a statutory auditor as provided in article 200 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. In all other cases, the general meeting of shareholders is free to appoint a statutory auditor or an external auditor at its discretion.

Art. 26. Allocation of profits. Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation is no longer mandatory when and as long as the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be. The manager(s) may decide on the declaration and payment of interim dividends.

Art. 27. Dissolution - Liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders or not, appointed by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 28. Matters not provided. All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and Payment

All the one thousand two hundred and fifty (1,250) shares have been fully subscribed and entirely paid up in cash by "LEEWARD VENTURES SICAR S.C.A.", previously named.

The amount of one twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is thus as from now being made available to the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory provision

The first financial year starts on this date and ends on 31 December 2010.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euro.

Extraordinary general meeting

The founding shareholder, representing the entire subscribed capital, has immediately proceeded to adopt the following resolutions as sole shareholder of the Company pursuant to article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended:

I. Resolved to set at five (5) the number of managers and further resolved to appoint the following as managers for a period ending on the date of the approval of the annual accounts 2010:

- Mr Peter VANDERBRUGGEN, Companies' Director, residing at 37 Thurloe Court, Fulham Road, SW3 6SB, London, United Kingdom, as manager of category A,

- Mr Bart VANDERSCHRICK, consultant, residing at 2, avenue des ligures, MC-98000, Monaco, as manager of Category A,

- Mr Frank BAMELIS, companies' director, residing at 31-33 Avenue des Papalins, MC-9800, Monaco, as manager of category A,

- Mrs Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, as manager of category B,

- Mr Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, as manager of category B.

The managers will be entrusted with the powers set forth in article 17 of the Articles of Incorporation and the Company is bound towards third parties by the joint signatures of at least, one manager of category A and one manager of Category B.

II. The registered office of the Company shall be set at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Whereof, the present deed has been drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French version; and that in case of any differences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, that person signed this original deed together with, the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-huit février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

"LEEWARD VENTURES SICAR S.C.A.", une société en commandite par actions (S.C.A.), ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.935,

dûment représentée par Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 12 février 2010.

Cette procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il est constituée comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le comparant ci-avant une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles, sous réserve des dispositions de la loi et des Statuts.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de "LEEWARD GALOR".

Art. 3. Objet. La société a pour objet toutes opérations ou transactions permettant directement ou indirectement la prise de participations dans toute société ou entreprise de quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et

brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes (étant entendu qu'elle n'entrera dans aucune opération qui aurait pour conséquence de l'engager dans une activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier):

- apporter toute assistance ou soutien financier, que ce soit sous forme de prêts, d'avances ou autrement à ses filiales directes et indirectes, aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, aux sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe, c'est-à-dire au groupe de sociétés comprenant les associés directs et indirects de la Société ainsi que de leurs filiales directes ou indirectes;

- accorder toute garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de ses filiales directes et indirectes, des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou encore des sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

La Société pourra investir dans des opérations immobilières uniquement à des fins d'investissement et non par pour l'utilisation personnelle de la société.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune de Luxembourg en vertu d'une décision des gérants.

Les gérants pourront établir des filiales et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-), représenté par mille deux cent cinquante (1,250) parts sociales d'une valeur de dix euros (EUR 10.-) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun désigné parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts sociales. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Art. 12. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée déterminée ou indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B et les articles 14,15 et 16 trouveront à s'appliquer.

Art. 14. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

Art. 15. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance peuvent être convoquées par chaque gérant. Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité des gérants est présente ou représentée et qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion cette majorité devant obligatoirement comporter le vote d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 16. Procès verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

Art. 17. Pouvoirs. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

Art. 18. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Si plus d'un gérant est nommé, toute décision de délégation de pouvoirs doit être prise par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Art. 19. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par (i) la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, (ii) par la signature individuelle du gérant auquel la gestion journalière a été déléguée et, (iii) par la signature individuelle ou conjointe à toute personne à qui les pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 20. Événements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 21. Responsabilité de la gérance. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 22. Décisions de l'associé ou des associés.

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le(s) gérant(s) aux associés.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

En cas de pluralité d'associés, aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble au moins la moitié du capital social. Toute modification des présents statuts doit être approuvée par une majorité des associés représentant ensemble au moins les trois quarts du capital social.

Art. 23. Procès-verbaux. Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas, seront documentées par écrit et consignées dans un registre tenu par le(s) gérant(s) au siège social de la Société. Les procurations y seront annexées.

Art. 24. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 25. Bilan - Conseil de surveillance. Chaque année, le dernier jour de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi. Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés.

Tout associé, ou son mandataire, peut prendre au siège social de la Société communication des documents comptables, conformément à l'article 198 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Lorsque la société a plus de vingt-cinq associés, ou dans les autres cas prévus par la loi, l'assemblée générale des associés doit nommer un commissaire aux comptes comme prévu à l'article 200 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Dans tous les autres cas, l'assemblée générale des associés est libre, à sa discrétion de nommer un commissaire aux comptes ou un réviseur d'entreprises.

Art. 26. Répartition des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés. Les gérant(s) pourra (pourront) procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 27. Dissolution. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 28. Dispositions générales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

Toutes les mille deux cent cinquante (1,250) parts ont été souscrites et entièrement libérées en numéraire par "LEEWARD VENTURES SICAR S.C.A." prénommée.

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve partant dès maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

Constataion

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2010.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes comme associé unique de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée:

I. Décide de fixer à cinq (5), le nombre de gérants et décide par ailleurs de nommer comme gérants pour une période expirant à la date de l'approbation des comptes annuels de l'année 2010:

- Monsieur Peter VANDERBRUGGEN, administrateur de sociétés, demeurant à 37 Thurloe Court, Fulham Road, SW3 6SB, Londres, Royaume Uni, aux fonctions de gérant de catégorie A,

- Monsieur Bart VANDERSCHRICK, consultant, demeurant au 2, Avenue des Ligures, MC-9800, Monaco, aux fonctions de gérant de catégorie A,

- Monsieur Frank BAMELIS, administrateur de sociétés, demeurant au 31-33 Avenue des Papalins, MC-9800, Monaco aux fonctions de gérant de catégorie A,

- Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economies, demeurant professionnellement à 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, aux fonctions de gérant de catégorie B,

- Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement à 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, aux fonctions de gérant de catégorie B.

Les gérants se voient confier les pouvoirs prévus à l'article 17 des statuts de la Société et la société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

II. Le siège social de la société est fixé au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: S. GRISIUS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 février 2010. Relation: EAC/2010/2131. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010031524/433.

(100029395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

AMP Capital Investors (Angel Trains UK No. 1) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 141.771.

—
EXTRAIT

En date du 22 février 2010, tes associés ont pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Robert Gregor, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;

- La démission de M. Philip Garling, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;

- Monsieur Richard Shields, avec adresse professionnelle au niveau 4, Berkeley Square House, Berkeley Square, London W1J6 BX, Royaume-Uni, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- Madame Marjoleine van Oort, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est élue nouveau gérant de la société avec effet Immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 25 février 2010.

Pour extrait conforme

Ivo Hemelraad

Manager

Référence de publication: 2010031613/20.

(100029369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Westjet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 118.720.

Nous démissionnons de notre poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Luxembourg, le 14 septembre 2009.

CCF S.A. (anciennement Eliolux S.A.)

Commissaire aux comptes

Signature

Référence de publication: 2010031750/12.

(100029341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

MGTS Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 114.348.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 février 2010.

Référence de publication: 2010031789/10.

(100029515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Peinture STEFFEN et Fils S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6720 Grevenmacher, 34, rue de l'Eglise.
R.C.S. Luxembourg B 73.797.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher.

Joseph GLODEN

Notaire

Référence de publication: 2010031788/12.

(100029192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Inovajeon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 130.144,10.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 23.893.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 février 2010.

Référence de publication: 2010031793/11.

(100029375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Hickory Participations S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 98.127.

Les statuts coordonnés ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 février 2010.

Référence de publication: 2010031794/10.

(100029447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Activtrading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3515 Dudelange, 103, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 131.402.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010031974/9.

(100029059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

LSS, Lorentzen & Stemoco & Sobelnord, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 86.271.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57932 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010031809/12.

(100029109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

GELF Ludwigsfelde (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.122.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 136.016.

Les statuts coordonnés ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2010.

Référence de publication: 2010031796/11.

(100029025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Vision Beyond S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 23, rue de Koerich.
R.C.S. Luxembourg B 151.514.

STATUTS

L'an deux mille dix, le trois février.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme de droit panaméen "BREIDA INTERNATIONAL S.A.", établie et ayant son siège social Panama-City, appartement 0823-01111, (République du Panama), inscrite au Registro Público de Panama, Mercantil, Microjacket 636511, sous le numéro 1443324, Microfilm,

ici dûment représentée par Madame Christel HENON, avocate à la Cour, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'elle constitue par les présentes.

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "Vision Beyond S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut également procéder à toutes opérations commerciales immobilières, mobilières ou commerciales industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Steinfort (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-cinq mille cinq cents euros (35.500,- EUR), représenté par soixante et onze (71) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 15 février de chaque année à 10.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les soixante et onze (71) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique la société "BREIDA INTERNATIONAL S.A.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente-cinq mille cinq cents euros (35.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Comme autorisé par la Loi et les Statuts, Monsieur Joseph AKA, gérant de société, né à Aboisso (République de Côte d'Ivoire), le 17 juin 1959, demeurant à L-3378 Livange, 23, rue de Peppange, est appelé à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
- 3) Madame Ségolène PIQUET, sans état, née à Mont-Saint-Martin (France), le 17 novembre 1973 demeurant à F-57310 Bousse, 25 rue Paul Cézanne, est appelée à la fonction de commissaire aux comptes de la Société.
- 4) Les mandats de l'administrateur et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.
- 5) Le siège social est établi à L-8453 Steinfort, 23, route de Koerich.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est évalué approximativement à mille trois cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, ès qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: HENON - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 février 2010. Relation GRE/2010/496. Reçu soixante-quinze euros 75€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 22 février 2010.

Référence de publication: 2010031529/217.

(100029427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

A.R.S. Exploitation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 25, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 151.492.

— STATUTS

L'an deux mil neuf, le vingt-deux décembre

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

- La société anonyme de droit luxembourgeois ARS FAMILY OFFICE S.A., ayant son siège social au 7, Bohey, L-9647 Doncols, inscrite au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B-107.341, ici représentée par deux de ses administrateurs, savoir:

- Monsieur René SCHMIT, demeurant à L-9647 Doncols, Bohey, 19,

- Monsieur Arthur SCHMIT, demeurant à L-9647 Doncols, Bohey, 19, lui même représenté par Monsieur René SCHMIT, en vertu d'une procuration sous seing privé, dressée à Doncols, le 22 décembre 2009, laquelle procuration, après avoir été signée NE VARIETUR par le Notaire et le comparant, restera ci-annexée. Laquelle comparante a déclaré constituer une société anonyme dont elle arrête les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par la personne ci-avant qualifiée et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "A.R.S. EXPLOITATION S.A.".

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Winseler.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation de stations d'essences avec vente d'accessoires pour automobiles, d'huiles et de tous articles de la branche, ainsi que l'exploitation de shops avec vente de produits de tabac, de boissons alcooliques et non-alcooliques, d'épicerie en tout genre, de jouets et d'articles de souvenirs, de journaux et de périodiques.

Elle peut faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,00 €) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent-dix euros (310,00 Euro) chacune.
€

Art. 6. Les actions sont et resteront nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créés, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration.

Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette

mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum, sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration, les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par le président de la réunion et par un autre administrateur ou par l'administrateur unique. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Ils sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil ou l'administrateur unique peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs spéciaux, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 12. Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs la société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué ou par la signature individuelle ou conjointe de personnes à qui un pouvoir spécial ou général a été conféré par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Art. 13. Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou à assister l'administrateur unique à la gestion de la société sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exception des divulgations exigées ou admises par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 14. La surveillance financière de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 15. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Si la société est constituée par un associé unique ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier mardi du mois de juin de chaque année à 18.00 heures. L'assemblée générale annuelle doit être tenue dans les six mois de la clôture de l'exercice et la première assemblée générale peut avoir lieu dans les dix-huit mois suivant la constitution.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. Le conseil d'administration, l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Art. 18. Les convocations aux assemblées générales se font dans les formes prévues par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Le calcul du quorum se fait selon les modalités prévues par la loi. Sont réputés présents pour ce calcul les actionnaires qui participent à la réunion du conseil d'administration les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de

télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie ou tout autre moyen de télécommunication informatique un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

Année sociale - Bilan

Art. 19. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 20. Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration ou de l'administrateur unique l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Ils détermineront le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesures transitoires

La première année sociale de la société commence le jour de la constitution et finit le dernier jour de décembre de l'an 2010.

Souscription et Libération

Les comparants préqualifiés ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- la société anonyme de droit luxembourgeois A.R.S. FAMILY OFFICE S.A., susmentionnée	100 actions
Total:	100 actions

Toutes les actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de cent pour cent (100%) de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,00 EURO) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément

Déclaration

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.100,-€.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante pré qualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2) Est appelée aux fonctions d'administrateur:

- La société anonyme de droit luxembourgeois FAMILY OFFICE S.A., ayant son siège social ayant son siège social au 7, Bohey, L-9647 Doncols, inscrite au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B-107.341, ici représentée

par deux de ses administrateurs, savoir Monsieur René SCHMIT, susmentionné et Monsieur Arthur SCHMIT, susmentionné.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes

Monsieur Alain KOHNEN, demeurant à L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

4) Les mandats de l'administrateur et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2015 et siégeant sur l'exercice 2014.

5) Le siège social est fixé à L- 9647 Doncols, 25, Bohey.

6) Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

Réunion du conseil d'administration

Et à l'instant l'administrateur unique de la société anonyme "A.R.S. EXPLOITATION SA", à savoir, la société anonyme de droit luxembourgeois FAMILY OFFICE S.A., ayant son siège social au 7, Bohey, L-9647 Doncols, inscrite au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B-107.341, ici représentée par deux de ses administrateurs, savoir Monsieur René SCHMIT, susmentionné et Monsieur Arthur SCHMIT, susmentionné et représenté comme il est dit ci-avant, a pris les décisions suivantes:

Sont nommés délégués à la gestion journalière respectivement Monsieur René SCHMIT et Monsieur Arthur SCHMIT.

Ils pourront engager la société sous leur seule signature individuelle, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Schmit, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 23 décembre 2009 - WIL/2009/1057 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.

Le Receveur ff. (signé): Mr. Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 8 janvier 2010.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2010031530/207.

(100029156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Butterfly AM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 41.663,75.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 136.121.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010031805/10.

(100029187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Belfe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.325.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2010.

Référence de publication: 2010031806/10.

(100029376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

**Diamer Invest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Diamer Invest Holding S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 61.628.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 17 novembre 2009 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 16 décembre 2009.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2010031814/15.

(100029329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Ambras Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 150.438.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2010.

Référence de publication: 2010031807/10.

(100029364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

wunderLOOP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 122.208.

Les statuts coordonnés ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2010.

Référence de publication: 2010031808/10.

(100029271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

L.08 BASEP, Société Anonyme.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 46.994.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, en date du 11 février 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karine REUTER
Notaire

Référence de publication: 2010031810/11.

(100029184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

I.01 Euro-Immo Guy Rollinger, Société Anonyme.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 67.697.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, en date du 17 février 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karine REUTER

Notaire

Référence de publication: 2010031811/11.

(100029193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Immo Locations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 19-21, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 78.476.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, en date du 17 février 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karine REUTER

Notaire

Référence de publication: 2010031812/11.

(100029198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

United First Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 148.341.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2010031816/12.

(100029420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

MyCab International, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 97.249.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher.

Joseph GLODEN

Notaire

Référence de publication: 2010031790/12.

(100029201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Brise International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 144.703.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010032552/15.

(100030055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Punta Prima Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 133.585.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 février 2010. Signature.

Référence de publication: 2010031815/10.

(100029398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

AI Maha Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 123.790.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 février 2010.

Gérard LECUIT
Notaire

Référence de publication: 2010031817/12.

(100029422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

ROLA Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4463 Soleuvre, 2, rue Prince Jean.
R.C.S. Luxembourg B 123.606.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER
Notaire

Référence de publication: 2010031855/11.

(100029432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Medical Trials Analysis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 70.480.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 février 2010. Signature.

Référence de publication: 2010031858/10.

(100029547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

R Port, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 126.465.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2010.
Gérard LECUIT
Notaire

Référence de publication: 2010031856/12.

(100029439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Desalline S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 49.195.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2010.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2010031857/12.

(100029446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Eurowest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 73.888.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010031859/10.

(100029545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

G.L.S. General Logistic Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 114.160.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010031860/10.

(100029540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

BBMB Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 37, rue Alphonse Munchen.
R.C.S. Luxembourg B 139.011.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010031861/10.

(100029535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

ML Poivre Stabilité S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 135.844.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2010.

ML Poivre Stabilité S.e.c.s.

Représentée par ML Poivre Real Estate GP S.à r.l.

Elle-même représentée par Gérald Welvaert

Gérant B

Référence de publication: 2010031889/15.

(100029136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Loke SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 76.303.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010031862/10.

(100029531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

IHK Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 97.475.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010031863/10.

(100029533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Bi-Patent Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 32.483.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010031864/10.

(100029529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Bidrolu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 94.400.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010031865/10.

(100029528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Unleveraged European ABS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 129.030.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 Février 2010

En date du 15 février 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur James Pope, Monsieur Jürgen Meisch et Monsieur Stephen Zinser jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2011.

Luxembourg, le 17 février 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2010031666/15.

(100029670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

SFM Group International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8246 Mamer, 10, rue Mambra.

R.C.S. Luxembourg B 99.725.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010031982/9.

(100029018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Springer Science + Business Media S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 89.452.

In the year two thousand and ten, on the second February,

Before us, Maitre Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "Springer Science + Business Media S.A.", having its registered office at 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under B 89.452, having been incorporated pursuant to a notarial deed dated 15 October 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1682 on 23 November 2002 (the "Company"). The articles of incorporation (the "Articles") have been amended several times and for the last time by a deed of notary Joseph Elvinger of 22nd July 2009, published in the Mémorial, number 1624 of 24th August 2009.

The Meeting was presided by Me Toinon Hoss, maître en droit, with professional address in Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman appointed as secretary Me Sascha Nolte, maître en droit, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Me Marco Rasqué da Silva, maître en droit, with professional address in Luxembourg.

The Chairman requested the notary to act that:

(I) That the purpose of the meeting is to record the resolutions to be taken on the basis of the following agenda for the increase of the existing authorized share capital of the Company:

Agenda:

Decision on (all the items being interrelated and resolutions thereon will constitute one resolution):

- the increase of the existing un-issued share capital of the Company by a total amount of five hundred million Euro (€500.000,000) represented by two hundred fifty million shares (250,000,000) of a nominal value of two euro (€2);

- determination of the validity period of the new Authorised Share Capital, the authorised un-issued Shares and the authorisation to the Board of Directors to issue the Shares within the new Authorised Share Capital while waiving and suppressing any preferential subscription rights in relation thereto, such period to begin on the date of the extraordinary general meeting of shareholders passing the resolution and ending on 2 April 2010 (the existing Reserved Authorised Share Capital remaining unchanged);

- acknowledgement of the report of the Board of Directors under article 32-3 (5) of the law of 10th August 1915 on commercial companies regarding the waiver and suppression of preferential subscription rights of existing shareholders; waiver and suppression of, and authorisation to the Board of Directors to waive and suppress, any preferential subscription rights of the shareholders with respect to the new Authorised Share Capital and the newly authorised un-issued Shares;

- authorisation of the Board of Directors to issue Shares within the new Authorised Share Capital and to take any steps appropriate in relation therewith;

- amendment of article 3.2 of the articles to read as follows:

" 3.2. Authorised Un-issued Share Capital.

3.2.1 The authorised un-issued share capital of the Company is fixed at five hundred million seven thousand six hundred ninety-two Euro (€500,007,692) represented by two hundred fifty million three thousand eight hundred forty-six (250,003,846) Shares each with a nominal value of two Euro (€2), subject to the automatic adjustment and increase pursuant to the Warrant Anti-Dilution Protection referred to below. Out of authorised share capital and the related shares, three thousand eight hundred and forty-six (3,846) Shares (the "Reserved Shares") are reserved for the issue of shares upon due exercise of the Warrants A issued by the Company.

3.2.2. The authorised un-issued share capital of the Company and the number of Reserved Shares shall automatically be adjusted and increased without any further authorisation or resolution from the general meeting of shareholders in accordance with the anti-dilution provisions included in the Warrant Instrument (the "Warrant Anti-Dilution Protection").

3.2.3. (i) The Board of Directors is authorised to issue the Reserved Shares (including upon the adjustment pursuant to the Warrant Anti Dilution Protection) upon the exercise of the Warrants A and to take any steps appropriate in relation therewith while waiving and suppressing preferential subscription rights of existing shareholders.

3.2.3 (ii) The Board of Directors is authorised to issue Shares within the Authorised Share Capital (other than the Reserved Shares (including upon the adjustment pursuant to the Warrant Anti Dilution Protection)) at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the Board or its delegate(s) may in its or their discretion resolve in accordance with the relevant report under article 32-5 of the law of 10th August 1915 on commercial companies presented to the general meeting of shareholders held on 2 February 2010, and to take any steps appropriate in relation therewith while waiving and suppressing preferential subscription rights of existing shareholders."

- amendment of article 3.4.1. of the articles of association of the Company as follows:

"The authorisation (except with respect to the Reserved Shares (and the related Authorised Share Capital)) shall be valid for a period beginning on the date of the extraordinary General Meeting of Shareholders held on or about 2 February 2010 and ending 2 April 2010 (subject to approval of a further period or extension by resolution of the General Meeting of Shareholders) and the authorisation with respect to the Reserved Shares (and the related Authorised Share Capital) shall be valid until the fifth anniversary of the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of shareholders held on July 22, 2009;"

(II) The Meeting has been convened by registered letters sent in accordance with the articles of association of the Company to all shareholders inscribed in the register of shareholders.

(III) The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary, which will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities. It appears from the attendance list that out of the issued one hundred fifty-one thousand (151,000) shares of the Company, one hundred fifty thousand (150,000) shares are duly represented at the Meeting, being more than ninety-five percent of the issued share capital so that the meeting is duly quorate and constituted and able to validly deliberate on all the items of the agenda. The proxies of the represented shareholders, initialled by the bureau and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Then the general meeting, after deliberation, took the following resolution:

Resolution

The Meeting unanimously resolved to increase the existing un-issued share capital of the Company by a total amount of five hundred million Euro (€500,000,000) represented by two hundred fifty million shares (250,000,000) of a nominal value of two euro (€2).

The Meeting unanimously resolved to determine that the validity period of the new Authorised Share Capital, the authorised un-issued Shares and the authorisation to the Board of Directors to issue the Shares within the new Authorised Share Capital while waiving and suppressing any preferential subscription rights in relation thereto, begins on the date of the present extraordinary general meeting of shareholders and ends on 2 April 2010 (the existing Reserved Authorised Share Capital remaining unchanged).

The report of the Board of Directors pursuant to article 32-3 (5) of the law of 10th August 1915 on commercial companies as amended regarding inter alia the waiver and suppression of preferential subscription rights of the existing shareholders of the Company was presented to the Meeting. A copy of such report initialled by the bureau and the undersigned notary shall be registered together with the present deed.

The Meeting acknowledged the report of the Board of Directors under article 32-3 (5) of the law of 10th August 1915 on commercial companies as presented to the Meeting.

The Meeting unanimously resolved to waive and suppress, and to authorise the Board of Directors to waive and suppress, any preferential subscription rights of the shareholders with respect to the new Authorised Share Capital and the newly authorised un-issued Shares.

The Meeting unanimously resolved to authorise the Board of Directors to issue the Shares within the new Authorised Share Capital and to take any steps appropriate in relation therewith.

The Meeting unanimously resolved to amend articles 3.2. and 3.4.1. of the articles of incorporation of the Company as set forth in the agenda.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,200.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons, in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille dix, le deux février,

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "Springer Science + Business Media S.A." ("Assemblée"), ayant son siège social au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.452, constituée suivant acte notarié de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 15 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1682 du 23 novembre 2002 (la "Société"). Les statuts (les "Statuts") ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu du notaire Joseph Elvinger, prénommé, daté du 22 juillet 2009, publié au Mémorial numéro 1624 du 24 août 2009.

L'Assemblée a été présidée par Me Toinon Hoss, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (le "Président").

Le Président a nommé comme secrétaire Me Sascha Nolte, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée a élu comme scrutateur Me Marco Rasqué da Silva, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président a requis le notaire d'acter que:

(I) l'objet de l'Assemblée est de prendre acte des résolutions devant être prises sur base de l'ordre du jour suivant pour l'augmentation du capital social autorisé existant de la Société:

Ordre du jour:

Décision sur (tous les points étant interdépendants et les résolutions formeront une seule et unique résolution):

- l'augmentation du capital social non émis existant de la Société d'un montant total de cinq cent millions d'Euros (€500.000.000) représenté par deux cent cinquante millions (250.000.000) d'actions d'une valeur nominale de deux Euros (€2);

- la détermination de la période de validité du nouveau Capital Social Autorisé, des Actions autorisées non émises et de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'émettre des Actions dans les limites du nouveau Capital Social Autorisé tout en renonçant à ou supprimant tous droits préférentiels de souscription y relatifs, cette période devant commencer le jour de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires prenant cette décision et se terminant le 2 avril 2010 (le Capital Social Autorisé Réserve existant reste inchangé);

- la prise de connaissance du rapport du Conseil d'Administration en vertu de l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales relatif à la renonciation et à la suppression de droits préférentiels de souscription des actionnaires existants; renonciation et suppression, et autorisation donnée au Conseil d'Administration de renoncer et de supprimer, tous droits préférentiels de souscription des actionnaires en relation avec le nouveau Capital Social Autorisé et les nouvelles Actions autorisées non émises;

- l'autorisation du Conseil d'Administration d'émettre des Actions dans les limites du nouveau Capital Social Autorisé et prendre les mesures appropriées dans ce contexte;

- la modification de l'article 3.2 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

" 3.2. Capital Social Autorisé Non-Ernis.

3.2.1. Le capital social autorisé non-émis de la Société est fixé à cinq cent millions sept mille six cent quatre-vingt-douze euros (€500.007.692), représenté par deux cent cinquante millions trois mille huit cent quarante-six (250.003.846) Actions d'une valeur nominale de deux euros (€2) chacune, soumis à l'ajustement et à l'augmentation automatiques en vertu de la Protection Anti-Dilution des Warrants telle que mentionnée ci-dessous. Du capital social autorisé et des actions y relatives, trois mille huit cent quarante-six (3.846) Actions (les "Actions Réservées") sont réservées pour l'émission d'actions lors de l'exercice des Warrants A émis par la Société.

3.2.2. Le capital social autorisé, non émis, de la Société et le nombre des Actions Réservées seront automatiquement ajustés et augmentés sans aucune autorisation ultérieure, ni résolution de l'assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions anti-dilution incluses dans l'Instrument de Warrant (la "Protection Anti-Dilution des Warrants").

3.2.3. (i) Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre les Actions Réservées (y compris lors de l'ajustement conformément à la Protection Anti-Dilution des Warrants) lors de l'exercice des Warrants A, et de prendre toutes mesures appropriées les concernant, tout en renonçant aux, et supprimant les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants.

3.2.3. (ii) Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des Actions dans les limites du Capital Autorisé (autres que les Actions Réservées (y compris lors de l'ajustement en vertu de la Protection Anti-Dilution des Warrants)) aux époques et selon les termes et conditions, y compris le prix d'émission, que le Conseil ou son(ses) délégué(s) peuvent décider à sa ou leur discrétion en vertu du rapport visé à l'article 32-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés com-

merciales présenté à l'assemblée générale des actionnaires tenue le 2 février 2010, et prendre toutes mesures appropriées dans ce contexte tout en renonçant aux, et en supprimant les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants."

- la modification de l'article 3.4.1. des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

"L'autorisation (sauf celle en relation avec les Actions Réservées (et le Capital Social Autorisé y relatif)) sera valable pour une période débutant à la date de l'Assemblée Générale extraordinaire des Actionnaires du, ou autour du 2 février 2010, et se terminant le 2 avril 2010 (sous réserve de l'approbation d'une nouvelle période ou d'une extension par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires) et l'autorisation en relation avec les Actions Réservées (et le Capital Social Autorisé y relatif) sera valable jusqu'au jour du cinquième anniversaire de la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 22 juillet 2009;"

(II) L'Assemblée a été convoquée par lettres recommandées envoyées conformément aux Statuts à tous les actionnaires inscrits dans le registre des actionnaires.

(III) Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné, laquelle restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Il ressort de ladite liste de présence que sur les cent cinquante et une mille (151.000) actions émises de la Société, cent cinquante mille (150.000) actions sont valablement représentées à l'Assemblée, représentant plus de quatre-vingts quinze pour cent du capital social émis) de sorte que l'Assemblée a atteint le quorum, est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour. Les procurations des actionnaires représentés, signées par le bureau et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Ensuite, après délibération, l'Assemblée a pris la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée a décidé à l'unanimité d'augmenter le capital social non émis existant de la Société d'un montant total de cinq cent millions d'Euros (€500.000.000) représenté par deux cent cinquante millions (250.000.000) d'actions d'une valeur nominale de deux Euros (€2) chacune.

L'Assemblée a décidé à l'unanimité de déterminer que la période de validité du nouveau Capital Autorisé, des Actions autorisées non émises et de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'émettre les Actions dans les limites du Capital Social Autorisé tout en renonçant aux, et supprimant les droits préférentiels de souscription y relatifs, commence le jour de la présente assemblée générale extraordinaire des actionnaires et se termine le 2 avril 2010 (le Capital Social Autorisé en Réserve reste inchangé).

Le rapport du Conseil d'Administration en vertu de l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, qui porte entre autres sur la renonciation et la suppression des droits préférentiels de souscription des actionnaires existants de la Société a été présenté à l'Assemblée. Une copie de ce rapport signé par le bureau et le notaire soussigné sera enregistrée avec le présent acte.

L'Assemblée a pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration en vertu de l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, tel que présenté à l'Assemblée.

L'Assemblée a décidé à l'unanimité de renoncer à, et supprimer, et autoriser le Conseil d'Administration à renoncer à, et supprimer les droits préférentiels de souscription des actionnaires en relation avec le Capital Social Autorisé et les nouvelles Actions autorisées non émises.

L'Assemblée a décidé à l'unanimité d'autoriser le Conseil d'Administration à émettre les Actions dans les limites du Capital Social Autorisé et de prendre toutes mesures appropriées dans ce contexte.

L'Assemblée a décidé à l'unanimité de modifier les articles 3.2. et 3.4.1. des Statuts tel que mentionné dans l'ordre du jour.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à EUR 1.200,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, le bureau a signé ensemble avec le notaire soussigné le présent procès-verbal.

Signé: T. HOSS, S. NOLTE, M. RASQUE DA SILVA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 février 2010. Relation: LAC/2010/5629. Reçu soixante-quinze euros (75€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 24 février 2010.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010031537/218.

(100029089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Aeroluxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 106.958.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le vingt-trois décembre.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Benoît CAILLAUD, avocat, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, Boulevard de la Pétrusse,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de REFLECTION GROUP Ltd, société de droit des Seychelles dont le siège social est établi Suite 3, 1st Floor Trinity House, Victoria, Mahé, Seychelles,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 décembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société à responsabilité limitée AEROLUXEMBOURG S.à r.l, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 106958, ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant sous la dénomination de "VAMO DEVELOPPEMENT S.à r.l", en date du 18 mars 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 750 du 27 juillet 2005. Les statuts de la société ont été modifiés et que la société a pris la dénomination AEROLUXEMBOURG S.à r.l suivant acte du notaire instrumentant en date du 14 janvier 2008, publié au mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 649 en date du 15 mars 2008;

- que le capital social de la société à responsabilité limitée AEROLUXEMBOURG S.à r.l, s'élève actuellement à CINQUANTE MILLE EURO (50.000,- EUR) représenté par CINQUANTE (50) parts sociales de MILLE EURO (1.000,- EUR) entièrement libérées;

- que REFLECTION GROUP Ltd, précitée, est seule propriétaire des parts sociales;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associé unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation,

- que l'associé unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 15 décembre 2009, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associé unique est investi de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 15 décembre 2009 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales;

- que décharge pleine et entière est accordée au gérant pour l'exercice de son mandat;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2330 Luxembourg, 128, Boulevard de la Pétrusse.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ MILLE CENT EURO (1.100,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B.CAILLAUD, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57238. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010032025/57.

(100030426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Midi 23, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.016.

Extrait de cessions de parts sociales

Il résulte de conventions de cession de parts sous seing privé entre Monsieur Hans ALBERS né le 26/08/1944 à Waldshut (Allemagne), résidant 29, Creux de Genthod à CH-1924 Genève et Monsieur Francisco Sanchez né le 28/02/1936 à Buenos Aires (Argentine) résidant 23, rue du Cherche Midi à F-75006 Paris,

Depuis le 03/08/2009, les associés de la société MIDI 23 Sàrl est composé comme suit:

- Monsieur Hans ALBERS

Né le 26/08/1944

29, Creux de Genthod

CH-1294 Genève 37 parts sociales

- Monsieur Francisco SANCHEZ

Né le 28/02/1936

23, rue du Cherche Midi

F-75006 Paris 60 parts sociales

- AMIRALIS S.A.

RCS Luxembourg B 64.856

25A, Boulevard Royal

L-2449 Luxembourg 3 parts sociales

- TOTAL 100 parts sociales

(100 parts sociales d'une valeur nominale de 125,00 € chacune soit un capital de 12.500,00 €)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010031242/28.

(100028706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

Polystate (Patrimoine) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.260.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 8 février 2010

L'assemblée, à l'unanimité des voix présentes et représentées, décide d'accepter la démission de Madame Marie-Françoise LOEUILLE de son mandat d'administrateur et de nommer à sa place Mme Yamina BENALLAL, née le 03/02/1971 à Thionville (France), demeurant professionnellement 25A, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat jusqu'à l'AGO de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010031243/14.

(100028699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

Fidelity International Real Estate Fund Company 5, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 131.795.

Nous vous prions de noter que Madame Alexandra Guyatt est décédée le 6 décembre 2009 et par conséquent n'exerce plus la fonction de Gérant de la Société à compter de cette date.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Marc Wathelet / Claude Hellers

Administrateur, FIL (Luxembourg) S.A.

Administrateur Personne Morale, Fidelity International Real Estate Fund Company 5 / Gérant

Référence de publication: 2010031168/14.

(100028614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

Blackstone Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 54.262.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 février 2010 que, Monsieur Riccardo MORALDI, Monsieur Andrea DE MARIA et Mademoiselle Annalisa CIAMPOLI ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs.

Madame Valérie WESQUY, née à Mont Saint Martin (France) le 06/03/1968 et demeurant professionnellement 3, rue Belle-Vue à L-1227 Luxembourg est nommée administrateur unique de la société

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Luxembourg, le 25/02/2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010031616/16.

(100029111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Advent Pathway (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 151.522.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eighteenth of February.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"AI Global Investments S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.619,

here represented by Mrs Linda HARROCH, maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 18 February 2010.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his here above stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

1. Corporate form and Name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of "Advent Pathway (Luxembourg) S.à r.l." (the "Company"), a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

- (a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or
- (b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.3 to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.4 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.5 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.6 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.7 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.8 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.8 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favor of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at thirty thousand Euro (EUR 30,000.-) represented by thirty thousand (30,000) shares of one euro (EUR 1.-) each, divided into (i) three thousand (3,000) ordinary shares of class A (the "Class A Shares"); (ii) three thousand (3,000) ordinary shares of class B (the "Class B Shares"), (iii) three thousand (3,000) ordinary shares of class C (the "Class C Shares"), (iv) three thousand (3,000) ordinary shares of class D (the "Class D Shares"), (v) three thousand (3,000) ordinary shares of class E (the "Class E Shares"), (vi) three thousand (3,000) ordinary shares of class F (the "Class F Shares"), (vii) three thousand (3,000) ordinary shares of class G (the "Class G Shares"), (viii) three thousand (3,000) ordinary shares of class H (the "Class H Shares"), (ix) three thousand (3,000) ordinary shares of class I (the "Class I Shares") and (x) three thousand (3,000) ordinary shares of class J (the "Class J Shares" and all together referred to as the "Shares"), each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.5 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares (except from the Class A Shares) including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

5.6 The company may redeem its own Shares subject to the conditions of the applicable law and in the following order of priority: (i) no class B shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class C shares outstanding, (ii) no class C shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class D shares outstanding, (iii) no class D shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class E shares outstanding, (iv) no class E shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class F shares outstanding, (v) no class F shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class G shares outstanding, (vi) no class G shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class H shares outstanding, (vii) no class H shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class I shares outstanding, (viii) no class I shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class J shares outstanding.

5.7 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 6.3), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

5.7.1 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.7.2 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting of the shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C and B shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of the shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.7.3 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action, which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, any two Managers;

10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any manager may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment (initiated from Luxembourg) provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned. For the avoidance of doubt, written resolution shall be avoided in case the Company has to decide any important or strategic decisions.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultations, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed by at least half of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.6 A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a meeting of Shareholders provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year.

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

15.4 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

15.4.1 an amount equal to 0.25% of the nominal value of each Share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their shares regardless of class, then

15.4.2 the balance of the total Available Amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J shares, then if no Class J shares are in existence, Class I shares and in such continuation until only Class B shares are in existence).

16. Dissolution and Liquidation.

16.1 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

16.2 After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions as set out under article 15.4.

17. Definition. Available Amount: means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to Art. 15 of the by-laws, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

18. Interpretation and Luxembourg law.

18.1 In these Articles:

18.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

18.1.2 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

18.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription and Payment

The thirty thousand (30,000) shares have been subscribed by "AI Global Investments S.à r.l.", prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up by contribution in kind consisting in the contribution of a claim held by AI Global Investments S.à r.l. towards the Company under incorporation process for a global amount of thirty thousand Euro (EUR 30,000.-), as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2010.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr Desmond MITCHELL, company director, born on August 24, 1957 in Wells, England, residing at 32, rue Philippe II L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Mr Michael J. RISTAINO, company vice president, born on October 8, 1961 in Massachusetts, United States of America; residing at 75, State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America;
 - Ms Maike KIESELBACH, director, born on 26 February 1973, in Worms, Germany, residing at 32, rue Philippe II L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr Enzo GUASTAFERRI, accountant, born on November 7, 1968 in Messancy, Belgium, residing at 42, rue de la Gendarmerie, L-4819 Rodange, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-huit février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

"Al Global Investments S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.619,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 18 février 2010.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

1. Forme et Nom. Ce document constitue les statuts (les "Statuts") de "Advent Pathway (Luxembourg) S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) L'associé Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est administrée par un Associé Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société administrée par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") prise en conformité avec ces Statuts - notamment l'article 13.4 - et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par l'Associé Unique ou le Conseil de gérance, le cas échéant.

2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objet. L'objet de la Société est:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

3.2 d'acheter, de prendre à bail, d'échanger, de louer ou d'acquérir par tout autre moyen tout bien immeuble ou meuble et tout droit ou privilège existant sur ce bien ou relatif à celui-ci;

3.3 de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

3.4 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

3.5 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

3.6 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que l'Administrateur Unique ou le Conseil de Gérance estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.7 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

3.8 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autre titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent Article 3.9 "garantie" inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

3.9 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

3.10 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est de trente mille Euros (EUR 30.000,-), représenté par trente mille (30.000) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1.-) chacune divisées en (i) trois mille (3.000) parts sociales ordinaires de catégorie A (Les "Parts Sociales de Catégorie A"); (ii) trois mille (3.000) parts sociales ordinaires de catégorie B (Les "Parts Sociales de Catégorie B"); (iii) trois mille (3.000) parts sociales ordinaires de catégorie C (Les "Parts Sociales de Catégorie C"); (iv) trois mille (3.000) parts sociales ordinaires de catégorie D (Les "Parts Sociales de Catégorie D"); (v) trois mille (3.000) parts sociales ordinaires de catégorie E (Les "Parts Sociales de Catégorie E"); (vi) trois mille (3.000) parts sociales ordinaires de catégorie F (Les "Parts Sociales de Catégorie F"); (vii) trois mille (3.000) parts sociales ordinaires de catégorie G (Les "Parts Sociales de Catégorie G"); (viii) trois mille (3.000) parts sociales ordinaires de catégorie H (Les "Parts Sociales de Catégorie H"); (ix) trois mille (3.000) parts sociales ordinaires de catégorie I (Les "Parts Sociales de Catégorie I") et (x) trois mille (3.000) parts sociales ordinaires de catégorie J (Les "Parts Sociales de Catégorie J", toutes ces parts sociales étant collectivement référencées comme les "Parts Sociales"); chacune ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) et ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et "Associé" devra être interprété conformément.

5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans restriction, accepter de l'equity ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

5.4 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

5.5 Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de Parts Sociales (à l'exception des Parts Sociales de Catégorie A) y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs Catégorie(s) de Parts Sociales, par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de cette/ces classe(s). En cas de rachats et d'annulations de catégorie de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (commençant avec la catégorie J).

5.6 La Société pourra racheter ses propres Parts Sociales dans les conditions requises par la loi et dans l'ordre de priorité suivant: (i) aucune des Parts Sociales de Catégorie B ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie C, (ii) aucune des Parts Sociales de Catégorie C ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie D, (iii) aucune des Parts Sociales de Catégorie D ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie E (iv) aucune des Parts Sociales de Catégorie E ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie F, (v) aucune des Parts Sociales de Catégorie F ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie G, (vi) aucune des Parts Sociales de Catégorie G ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie H, (vii) aucune des Parts Sociales de Catégorie H ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie I, (viii) aucune des Parts Sociales de Catégorie I ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie J.

5.7 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre établi à l'article 6.3), une telle catégorie de Parts Sociales donne droit à son détenteur au pro rata de leurs détention dans cette catégorie, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de parts sociales de la catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (tel que définie ci-après) pour chaque Part Sociale de la Catégorie concernée détenue par eux et annulée.

5.7.1 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales devant être rachetée et annulé.

5.7.2 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base de Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C et B sera le Montant Disponible de la catégorie concernée au moment de l'annulation de cette catégorie sauf autrement décidé par l'assemblée générale des associés selon la procédure prévue pour une modification des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

5.7.3 A compter du rachat et de l'annulation des parts sociales de la catégorie concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.

6. Indivisibilité des parts sociales

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plusieurs personnes sous réserve que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société lequel d'entre eux devra être considéré comme leur représentant; la Société s'adressera à ce représentant comme s'il était l'unique associé au regard de cette Part Sociale notamment eu égard à l'exercice du droit de vote, aux dividendes ainsi qu'à tous autres droits à paiement.

7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où la Société ne comprend qu'un seul Associé, les Parts Sociales seront librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où la Société comprend plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas transmissibles autrement qu'à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales aient accepté le transfert en assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne peuvent être transmises à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales détenues par les ayants droit aient accepté le transfert ou dans les circonstances prévues par l'article 189 de la Loi de 1915;

7.2.3 Le transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants ("Gérants") nommés par une Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

8.2 Dans le cas où la Société est administrée par un seul gérant, il est défini ci-après comme le "Gérant Unique".

8.3 En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.4 Un gérant pourra être révoqué à tout moment, pour toute cause légitime, par Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, lorsque la Société n'a qu'un seul gérant, ou dans tous les autres cas, le Conseil de Gérance, peut prendre toutes les actions nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de celles requérant une décision des Associés conformément à la Loi Luxembourgeoise ou aux présents Statuts.

10. Représentation de la société. Sous réserve des dispositions prévues par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts, les personnes suivantes son autorisées à représenter et/ou engager la Société:

10.1 Dans le cas où la Société n'a qu'un Gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 En cas de pluralité de gérants, deux des Gérants;

10.3 Toute personne à qui le pouvoir aura été délégué en conformité avec l'Article 11.

11. Agent des gérants. Le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants, tout gérant, peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de représentation de la Société ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil de Gérance") sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sans convocation préalable si tous les gérants ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite Réunion du Conseil de Gérance en personne ou par un représentant autorisé.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une Réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant (à l'exclusion de toute autre personne), pour assister, délibérer, voter et exécuter ses fonctions en son nom lors de cette Réunion du Conseil de Gérance. Un Gérant peut agir en tant que représentant de plusieurs autres Gérants lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sous réserve que (et tant que les conditions de quorum sont satisfaites) au moins deux Gérants soient physiquement présents à la Réunion du Conseil de Gérance tenue en personne ou participent à la Réunion du Conseil de Gérance tenue conformément à l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 Tout Gérant ou son représentant peut valablement participer à une Réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire (initiée depuis le Luxembourg) sous réserve que chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants tout au long de la réunion. Ledit participant sera réputé présent à la réunion, sera comptabilisé dans le quorum et habilité à prendre part au vote. Conformément à la Loi Luxembourgeoise, toute affaire conclue de telle manière par les Gérants sera, pour les besoins de ces Statuts, réputée valablement et effectivement conclue par le Conseil de Gérance, nonobstant le fait que le nombre de Gérants (ou leur représentant) physiquement présents au même endroit est inférieur au nombre requis.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou pour tout Gérant, son représentant), est valide et effective comme si elle avait été adoptée lors d'une Réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue et peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu, signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants. Les résolutions écrites devront être évitées en cas de prise de décisions importantes et stratégiques.

12.7 Les procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance sont signés et les extraits de ces procès-verbaux certifiés par tous les Gérants présents aux réunions.

13. Résolutions des associés.

13.1 Tout Associé dispose d'un vote pour chaque action qu'il détient.

13.2 Comme prévu aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valablement prises seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, toutefois si le quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou première consultation écrite, les Associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée avec accusé de réception et la résolution pourra être prise à la majorité des votes enregistrés, sans tenir compte du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Le changement de nationalité de la Société ainsi que l'accroissement des participations des Associés dans la Société requièrent l'unanimité.

13.4 Tel qu'il est prévu à l'Article 13.3, toute résolution modifiant les Statuts (y compris un changement de Siège Social) ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution visant à déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou à nommer les liquidateurs ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.6 Une assemblée des Associés peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite assemblée en personne ou par représentant autorisé.

13.7 Un Associé pourra être représenté à une assemblée des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.8 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les Résolutions des Associés pourront être prises par écrit et non en assemblée, sous réserve que chaque Associé reçoive le texte exact des résolutions et des décisions à adopter et donne son vote par écrit.

14. Exercice social.

14.1 L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

15. Distribution des parts.

15.1 Du bénéfice net, déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent du capital nominal de la Société.

15.2 Dans le respect de la Loi luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société peut distribuer des dividendes conformément aux droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, peut décider de payer des dividendes intérimaires au (x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

15.4 En cas de déclaration de dividende, un tel dividende devra être alloué et payé comme suit:

15.4.1 un montant équivalent à 0.25% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué de manière égale à tous les associés au pro rata de leurs parts sociales, sans égard de catégorie, puis

15.4.2 le solde du Montant Disponible sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière catégorie dans l'ordre alphabétique inversé (i.e en premier les Parts Sociales de Catégorie J, puis si aucune Part Sociale de Catégorie J existe, les Parts Sociales de Catégorie I, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de Parts Sociales de Catégorie B existantes).

16. Dissolution et Liquidation.

16.1 La dissolution de la Société sera décidée par l'assemblée des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Si à tout moment il n'y a qu'un seul Associé, celui-ci peut à sa propre discrétion, décider de liquider la Société en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et dettes, connus ou inconnus, de la Société.

16.2 Après paiement de toutes les dettes et de toutes les charges de la Société et des dépenses de liquidation, les produits nets de la liquidation seront distribués aux associés en conformité et en vue de parvenir sur une base globale au même résultat économique que suite à l'application des règles de distribution existantes pour les distributions de dividendes tel que mentionné à l'article 15.4.

17. Définitions. Montant Disponible signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) dans la mesure où l'associé aura le droit à une distribution de dividendes en accord avec l'article 15 des Statuts, augmenté par (i) toute réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction de capital et la réduction de réserve légale relative à la Catégorie de Parts Sociales devant être annulée mais réduit par (i) toute perte (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts déterminés sur base des Comptes Intérimaires afférents (sans pour éviter tout doute tout calcul en double) tel que:

$MD = (PN + P + RC) - (P + RL)$ Pour lequel:

MD = Montant Disponible

PN = Profits Nets (incluant les profits reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Catégorie de Parts Sociales annulée

P = perte (incluant les pertes reportées)

RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts

Comptes Intérimaires signifie les Comptes Intérimaires de la Société à la Date Comptable Intérimaire pertinente.

Date Comptable Intérimaire signifie la date pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Catégorie de Parts Sociales pertinente.

18. Interprétation et Loi Luxembourgeoise.

18.1 Dans les présents Statuts:

18.1.1 Une référence à:

(a) un genre inclut tous les genres;

(b) (à moins que le contexte ne requiert autrement) l'utilisation du singulier inclut le pluriel et inversement;

(c) une "personne" inclut la référence à tout particulier, entreprise, corporation et autre entité sociétaire, gouvernement, état ou organisme d'état ou toute société commune, association ou partenariat, ou tout corps syndical (qu'il ait ou non une personnalité juridique propre);

(d) une disposition légale ou loi inclut toutes modifications et toutes refontes de celle-ci (avec ou sans modification).

18.1.2 Les titres contenus dans les présents Statuts n'affectent pas leur interprétation.

18.2 En sus des présents Statuts, la Société est aussi soumise à toutes dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription et Libération

"AI Global Investments S.à r.l.", prénommée, a souscrit l'ensemble des trente mille (30.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées par un apport en nature consistant en une créance détenue par AI Global Investments S.à r.l. à l'encontre de la Société en formation, pour un montant de trente mille Euros (EUR 30.000,-), ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2010.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille cinq cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Desmond Mitchell, gérant de sociétés, né le 24 août 1957 à Wells, Angleterre, demeurant au 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;

- Monsieur Michael J. Ristaino, vice-président de société, né le 8 octobre 1961 à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique; et

- Mademoiselle Maike Kieselbach, gérante de sociétés, née le 26 février 1973, à Worms, Allemagne, demeurant au 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, et

- Monsieur Enzo GUASTAFERRI, comptable, né le 7 novembre 1968 à Messancy, Belgique, demeurant au 42, rue de la Gendarmerie, L-4819 Rodange, Grand Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 février 2010. Relation: EAC/2010/2177. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010031504/623.

(100029572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

C&L (Lux 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.156.

Les comptes annuels au 30 septembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jan Willem Overheul.

Référence de publication: 2010031868/10.

(100029514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

ASC Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 12, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 102.743.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre décembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Jean-Claude Lucius, expert comptable, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 21, avenue de la Faïencerie,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Pierre BOUSCH, demeurant à L-1255 Luxembourg, 12, rue de Bragance,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 15 décembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ASC Invest S.A., ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 12, rue de Bragance, a été constituée suivant acte du notaire soussigné du 27 août 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1135 du 11 novembre 2004. Les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour;

- que le capital social de la société ASC Invest SA s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (310.- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que Monsieur Pierre BOUSCH, précité, étant devenu seul propriétaire de toutes les actions;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 3 novembre 2009, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investi de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 3 novembre 2009 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;

il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et ou du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1255 Luxembourg, 12, rue de Bragance.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille soixante euros (1.060.-Euros).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire par ses noms, prénom usuels, état et demeure, ledit comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-C. Lucius, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57249. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010032038/52.

(100030436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Industrial Parts & Equipment S.A. (I.P.E. S.A.), Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 144.163.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Véronique De Meester, avocat, demeurant professionnellement au 3, rue des Bains, L-2018 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Bertrand Moupfouma, avocat, demeurant professionnellement au 3, rue des Bains, L-2018 Luxembourg,

en vertu d'un pouvoir donné le 21 décembre 2009,

laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit est, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société anonyme INDUSTRIAL PARTS & EQUIPMENT S.A. (I.P.E. S.A.), ayant son siège social au 3, rue des Bains, L-2018 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B144163, a été constituée par un acte du notaire Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, agissant en remplacement du notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 5 janvier 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 293 du 10 février 2009.

- Que le capital social de la société anonyme INDUSTRIAL PARTS & EQUIPMENT S.A. (I.P.E. S.A.) s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par mille (1000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune, entièrement libérées;

- Que Madame Véronique De Meester étant devenue seule propriétaire des actions dont il s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la Société anonyme INDUSTRIAL PARTS & EQUIPMENT S.A. (I.P.E. S.A.), celle-ci ayant cessé toute activité;

- Que Madame Véronique De Meester, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société INDUSTRIAL PARTS & EQUIPEMENT

S.A. (I.P.E. S.A.), qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

- Qu'en sa qualité de liquidateur de la société INDUSTRIAL PARTS & EQUIPMENT S.A. (I.P.E. S.A.) et au vu du bilan au 21 décembre 2009 que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

- que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif;

de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée à l'administrateur unique et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années au siège social de la société à L-2018 Luxembourg, 3, rue des Bains.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B.MOUPFOUMA, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57200. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010032032/53.

(100030280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

New Media Concepts S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 79.346.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 2 décembre 2009.

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:
de renouveler le Conseil d'Administration comme suit:

Administrateur de classe A:

- Monsieur Guy FEITE, né le 22 juillet 1944 à Mont-Saint-Martin, France et demeurant à L-2550 Luxembourg, 38 Avenue du X Septembre.

Administrateurs de classe B:

- Madame Michèle FEITE, née le 2 juin 1944 à Hussigny-Godbrange, France et demeurant à L-2550 Luxembourg, 38 Avenue du X Septembre.

- La société Compagnie d'Etude et de Conseil Luxembourg S.A., ayant son siège à L-2550 Luxembourg, 38, Avenue du X Septembre et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-59942, dont le représentant permanent est M. Guy FEITE demeurant à L-2550 Luxembourg, 38 Avenue du X Septembre;

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2015.

de renouveler le commissaire aux comptes comme suit:

- La société Oxfordshire Services Ltd., société de droit des Iles Vierges Britanniques établie et ayant son siège social à Tortola (British Virgin Islands), et enregistrée au registre IBC-International Business Compagny sous le numéro IBC 214057;

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Certifié sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2010031681/31.

(100029205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Sefi Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 62B, rue de Muhlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 69.668.

—
Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 1^{er} décembre 2009 les décisions suivantes:

- Les mandats des administrateurs en fonction, à savoir:

* M. Ronald Weber,

* M. Abdolreza Assefi,

* Mme Zahra Assefi,

Sont renouvelés pour une durée de 3 ans et prendront fin lors de l'assemblée générale tenue en 2012.

- Les actionnaires prennent note du changement de dénomination du commissaire et renouvelle le mandat de la société PKF ABAX Audit, 6 place de Nancy L-2212 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 142.867) qui prendra fin lors de l'assemblée générale tenue en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2010.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010031678/20.

(100029172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Mid Atlantic Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 11.095.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 02 juin 2008, VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg et KOFFOUR S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, ont été nommées Administrateurs en remplacement de MM. Guy BAUMANN, Jean BODONI et Guy KETTMANN, pour une durée de six ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014. Le mandat du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, a été renouvelé lors de cette même assemblée pour une durée de six ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Par décision du Conseil d'administration du 02 juin 2008, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 283, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société MID ATLANTIC HOLDINGS S.A., société anonyme holding; Monsieur Jean BODONI, 180, rue des Aubépines, L -1145 Luxembourg, KOFFOUR S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-86086, 283, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société MID ATLANTIC HOLDINGS S.A., société anonyme holding; Monsieur Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg et VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société MID ATLANTIC HOLDINGS S.A., société anonyme holding; Monsieur Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 FEV. 2010.

Pour MID ATLANTIC HOLDINGS S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Mireille Wagner

Vice-President / -

Référence de publication: 2010031674/31.

(100029646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Axios Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.600,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 136.894.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prises en date du 19 février 2010

En date du 19 février 2010, les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la résiliation de BRE/Management S.A. comme Gérant de la Société, avec effet immédiat
- de nommer Mrs Diana Hoffmann, née le 18 mars 1971 à Guben (Allemagne), résidant à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, comme Gérant de la société, avec effet immédiat pour une durée indéterminée,
- de nommer Mr Dennis McDonagh, né le 10 avril 1956 à New York (USA), résidant à 345 Park Avenue, 32nd Floor, NY 10154, New York, comme Gérant de la société, avec effet immédiat pour une durée indéterminée,
- de nommer Mrs Cornelia M.W. van den Broek, née le 26 juin 1968 à Oosterhout (Pays-Bas), résidant à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, comme Gérant de la société, avec effet immédiat pour une durée indéterminée,
- de nommer Mr Gary M. Sumers, né le 12 décembre 1952 à New York (U.S.A.), résidant à 888, Park Avenue, Apt 11, NY 10021 New York, comme Gérant de la société, avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société confirme que les gérants de la société sont dorénavant: Gary M. Sumers, Dennis McDonagh, Cornelia M.W. van den Broek, Diana Hoffmann

Martine Knoch.

Référence de publication: 2010031680/22.

(100029189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Stalexport Autoroute S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 47.565.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 113.660.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 19 janvier 2010

1. Ayant constaté et accepté la démission présentée par DOMELS S.A R.L. avec effet au 19 février 2010, l'Associé Unique a décidé de nommer en remplacement comme gérant avec effet au 19 février 2010 et pour une durée indéterminée, FINDI S.A R.L., société constituée et existante sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce des Sociétés Luxembourg sous la Section B, numéro 107.315.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 LUXEMBOURG
Un mandataire
Signatures

Référence de publication: 2010031237/20.

(100028806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

Mont Blanc Multi-Strategy Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 92.893.

Extrait des décisions prises en Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société tenue le 16 février 2010

Il a été décidé comme suit:

1. de renouveler le mandat des Administrateurs de la Société pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2010.

2. de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprise de la Société pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2010.

Le Conseil d'Administration de la Société se compose comme suit:

Nom	Prénom(s)
DUFOUR	Ben
DE VET	Luc
ROSSET	Frédéric

Le Réviseur d'entreprise de la Société est:

Dénomination ou raison sociale

PricewaterhouseCoopers

Luxembourg, le 16 février 2010.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010031238/24.

(100028792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

Elca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1738 Luxembourg, 17, rue Luc Housse.

R.C.S. Luxembourg B 100.900.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010032557/10.

(100030350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.